Club Nautique de Viry Chatillon

AVIS DE COURSE

Challenge Vago Grade 4

Challenge RS Féva Grade 5A

Régates en Flotte Collective

18 - 19 avril 2015

Club Nautique de Viry Chatillon

1. REGLES

La régate sera régie par :

1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,

1.2. les règlements fédéraux.

1.3. Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers, précisée en annexe ‹‹Prescriptions›› si nécessaire.

1.4. En cas de traduction de cet avis de courses, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1. La régate est une régate de flotte collective en double où les **Lasers Vago** et **RS Feva** sont fournis par l'organisation.

3.2. L'organisation se réserve le droit de limiter le nombre d'inscrits par rapport au nombre de bateaux mis à disposition. L'ordre d'arrivée des inscriptions sera retenu avec mise en place d'une liste d'attente.

3.3. Sont admis pour le **Challenge Vago** les coureurs à partir de 17 ans.
Un jeune âgé de 15 ans et plus peut naviguer avec un jeune d'au moins 21 ans.
Un jeune de moins de 18 ans peut naviguer avec un parent quel que soit son âge
Sont admis pour le **Challenge Rs Féva** les coureurs âgés de 8 ans jusqu'à 14 ans.
L'âge de référence est celui au 31 décembre

3.4. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de l'inscription :
Leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contradiction à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

Si nécessaire l'autorisation du port de publicité.

3.5. Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.
Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros.
Un certificat médical de non contradiction à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

4.1. Les droits requis sont les suivants (prêt du bateau et buffet campagnard):

Classe	Montant	Date limite d'inscription	
Laser Vago – RS féva	60 euros par équipage	10 avril 2015	Buffet Campagnard Compris
	80 euros par équipage	11 au 18 avril 2015	Buffet Campagnard Compris

4.2. Une caution de 150 € sera demandée par l'organisation pour la mise à disposition des bateaux pour la compétition.

4.3. La Régate pourra se dérouler en groupes ou en poules en fonction du nombre d'inscrits

5. PROGRAMME

Samedi 18 avril 2015	**9h à 12h**	**Confirmation des Inscriptions et préparation des bateaux. Constitution des poules si nécessaire**
	13h	**Briefing – Attribution des Bateaux**
	13h30	**Mise à disposition du Comité de Course**
	19h	**Accueil des Participants au Club House - Pot d'accueil**
	19h45	**Buffet Campagnard au Club House**
Dimanche 19 avril 2015	**9h**	**Briefing et Attribution des Bateaux**
	9h30	**Suite des Qualifications et Finales Rond Or et Argent**
	Après les courses	**Classement et Remise des Prix**

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées selon la Prescription Fédérale au Club House du CNV

7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront de type banane avec dogleg

8. SYSTEME DE PENALITE

Un arbitrage semi directe sur l'eau pourra être mis en place et détaillé dans les Instructions de Course.

9. CLASSEMENT

Le nombre de courses devant être validées pour valider l'épreuve est de 2

10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11. PRIX

Chaque participant recevra un souvenir et le premier équipage féminin sera récompensé.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Hébergements

Emplacements sur site du club pour tentes et camping-cars. Il est également possible d'apporter son lit de camps et de dormir dans les installations du club.

Hôtel Ibis Budget: 08.92.68.31.96 Hôtel Kyriad 01.69.45.88.50
Comfort Hôtel du Lac : 01.69.05.93.00 Hôtel Campanile (sur RN7) :01.57.32.38.96

☎:01.69.25.81.71 💻: viryvoile@free.fr Site Internet :www.viryvoile.fr/

ACCES :

Parking à bateau et lieu de rendez-vous : **CNV, plan d'eau de Viry Chatillon, 7 rue du Général de Gaulle – 91170 Viry Chatillon** .

Plan d'Accès

Vous Venez de PARIS

En venant de Paris, prendre l'autoroute A6 direction Lyon, sortie Viry Chatillon (usine f1 Renault). Prendre direction Viry Centre.
Passer devant le Leclerc (souterrain).
Tout droit jusqu'à la gare de Viry et au feu tournez à droite.
Vous trouverez l'entrée du Club Nautique sur la nationale 7.

Vous Venez de PROVINCE

En venant de Province, prendre l'Autoroute A6 en direction de Paris.
Sortie Grigny / Viry, prendre direction Viry Chatillon Nationale 7.
Remonter la nationale 7 vers Paris, passer devant le plan d'eau, aller jusqu'au prochain feu et faire demi tour.

Prescriptions

FFVoile Prescriptions to RRS

RRS 25

For all grade 4 and 5 competitions, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used.
For grade 5 competitions, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25 application.

RRS 64.3 (*) :
Jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a measurement protest.

RRS 68 (*) :
Any claim for damages arising from an incident involving a boat bound by the RRS shall be subject to the appropriate courts and will not be considered by the jury.

RRS 70. 5 (*) :
In such circumstances, the written approval of the FFVoile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the competition.

RRS 78.1 :
The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by- laws and regulations of the Administration.

RCV 86.3 (*) :
An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall beforehand submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the regatta. The authorization of the FFVoile shall be mentioned in the notice of race, in the sailing instructions, and shall be posted on the official notice board during the regatta.

RRS 88 (*):
Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions, except for competitions for which an international jury has been appointed.
In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.org, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91 (*) :
The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the FFVoile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

Appendix F (*) :
Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, Jury d'Appel, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris